



Ensemble, pour l'avenir des retraites : manifestons le samedi 29 mars 2008

« À quel âge pourrais-je partir ? » « Quel sera le niveau de ma pension ? » Ce sont les interrogations et inquiétudes de trois salariés sur quatre. Les jeunes se demandent tout simplement : existera-t-il encore un système public de retraite dans vingt ans...

De mars à mai s'ouvre une nouvelle phase de discussions avec le gouvernement sur l'avenir de notre système de retraite. Il veut confirmer les orientations tracées en 2003 : allongement à 41 ans de la durée de cotisation et baisse du niveau des pensions. Il veut mettre en cause le dispositif de départ anticipé longues carrières. Il prépare un nouveau projet de loi pour le mois de juin.

De son côté, le Medef fait monter les enchères en proposant de reculer le droit à la retraite à 62 ou 63 ans et de réduire la contribution des entreprises au financement des retraites.

La CGT estime que la meilleure façon d'aborder de telles échéances est d'exprimer dès à présent les revendications de tous, actifs et retraités.

Garantir le niveau des retraites

La CGT propose de garantir à chacun un niveau futur de pension au moins égal à 75 % de son salaire, avec un minimum global de retraite qui ne soit pas en-dessous du Smic.

Or, les réformes engagées depuis 1993 n'ont cessé de faire baisser, dans le temps, le niveau des retraites. Ainsi, la pension du régime général ne représente plus que 43 % du salaire, lors du départ à la retraite. Les retraites complémentaires Agirc et Arrco ont baissé de 20 % en dix ans. Le niveau de pension des retraités recule par rapport aux salaires des actifs.

Assurer le droit à la retraite à partir de 60 ans

Le droit à retraite à 60 ans à taux plein doit être accessible à tous. Il doit garantir le choix effectif du salarié de cesser son activité. C'est pourquoi le droit au travail doit aussi être assuré.

Par contre, la CGT est opposée à l'allongement projeté de la durée de cotisation à 41, puis 42 ans. Elle propose que la durée exigée pour obtenir le plein des droits à retraite prenne en compte les périodes de stages, d'études et de premières recherches d'emploi.

La double peine que constitue le système de décote (une pénalité est appliquée si le salarié n'a pas atteint le nombre d'annuités exigé) généralisé à tous les régimes est totalement injuste puisque dans le calcul de la pension de retraite intervient déjà la durée de cotisations.

Reconnaître la pénibilité au travail par un départ anticipé

La CGT revendique la possibilité d'un départ anticipé en retraite pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles ou des emplois à fortes contraintes (port de charges lourdes, travail répétitif, exposition aux intempéries, au bruit, à la chaleur, à des substances nocives, travail de nuit et en équipe...). Elle demande une amélioration du dispositif des « carrières longues ».

Retraites

Assurer le financement des retraites

La retraite doit demeurer un droit : percevoir à un âge identifié un montant de retraite garanti en proportion de son salaire.

Les moyens financiers existent

Financer la retraite doit porter l'exigence d'une modification de la répartition des richesses en faveur du travail. Le recours au travail précaire doit être lourdement taxé, les profits financiers doivent être mis à contribution, le système des exonérations financières aux entreprises doit être revu et incitant à l'investissement dans les politiques sociales.

Engager à présent la mobilisation

L'action collective, ça paie : la mobilisation des jeunes, moins jeunes, salariés ou non, ont poussé au retrait du Cpe.

La CGT appelle les salariés du public et du privé à se réunir dans les entreprises pour débattre des revendications sur les retraites.

La CGT propose d'organiser le 29 mars des manifestations dans tous les départements pour que les salariés se fassent entendre.

« Tous ensemble pour l'avenir des retraites ».

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.